



# **LETTRE A PAUL DE TARSE**

**(entre 1166 et 1173)**

traduit de l'arménien par Mère Mariam VANERIAN  
dans sa thèse intitulée *Lettres aux Arméniens*

Paris 2010

## INTRODUCTION

La *Lettre à Paul de Tarse* figure dans la troisième partie du recueil intitulé *Lettres universelles*, regroupant la correspondance de saint Nersès le Gracieux. Elle est adressée à un prêtre de Tarse, Paul, qui était passé à l'Eglise orthodoxe et que certains, dans l'entourage du catholicos, l'accusaient de médire de l'Eglise d'Arménie. Saint Nersès reconnaît que ces accusations étaient infondées et, bien que regrettant la défection de Paul, le blâme seulement de ne pas avoir attendu le rétablissement de la communion, qui paraissait alors assuré.

La traduction proposée est extraite de la thèse de doctorat soutenue par Mère Mariam Vanérian, intitulée *Lettres aux Arméniens*. Afin d'en faciliter la lecture, seules les notes de références bibliques et les notes terminologiques ont été conservées. La version originale et intégrale de la thèse est disponible sur le site [www.eglise-armenienne.com](http://www.eglise-armenienne.com).

**AUX EVEQUES ET VARDAPET ARMENIENS  
AU SUJET DE L'AMITIE ET DE L'UNION AVEC LES GRECS  
LETTRE A PAUL, PRETRE ARMENIEN ORIGINAIRE DE  
TARSE EN CILICIE QUI, INSTALLE A CONSTANTINOPLE,  
S'ETAIT ROMANISE ET AVAIT MEDIT DES ARMENIENS  
AU TEMPS DU ROI MANUEL QUAND ARMENIENS ET  
GRECS PROJETAIENT DE S'UNIR ET QUI SE JUSTIFIA DE  
CETTE ACCUSATION**

traduit de l'arménien

par Mère MARIAM VANERIAN

Homonyme et concitoyen du Grand Paul – et plaise à Dieu que tu sois aussi son collaborateur dans l'Evangile du Christ et porte et achève dans ton corps ce qui manquait à ses souffrances<sup>1</sup> – nous avons lu ta lettre dans laquelle tu protestes contre ceux qui t'ont accusé à nous. Ainsi la parole malavisée s'avère inexacte. Car cela appartient à l'insensé qui ne goûte pas la sagesse de calomnier la tradition de la patrie d'où il est issu et cela faussement et non en vérité, en pensant qu'il sera estimé par ses adversaires chez qui il se rend, comme l'ont fait beaucoup de ceux qui ont déjà déserté de chez nous. Et eux, à cause de la haine qu'ils nous portaient, croyaient sans examen leurs balivernes. Puis, beaucoup de ceux-là, revenus de là où ils étaient partis, racontaient des choses incorrectes qu'ils n'avaient pas vues ou entendues des parfaits mais peut-être d'une minorité de paresseux, que ceux qui, chez nous, étaient affectés par la même haine, écoutaient avec plaisir en y croyant et ainsi fut semée, crût et fructifia, comme il semble à ceux qui l'examinent avec sagesse, tant de ténébreuse haine entre nos deux nations !

Mais toi qui es innocent de ces hâbleries déraisonnables, comme tu l'écris, cependant, tu ne l'es pas en d'autres choses dont nous laissons à ta conscience le jugement. Et donc, réfléchis et si en te révoltant contre ta tradition ancestrale, tu as acquis une foi orthodoxe que tu n'avais pas dans les conseils et les paroles des *vardapet* orthodoxes de l'Eglise ou la crainte de Dieu, qui est le début de la sagesse ou la bienheureuse pureté de l'esprit qui rend digne de la vision de Dieu ou autre chose des œuvres des vertus par lesquelles l'homme plaît à Dieu, estime que ta séparation t'a été bénéfique, bien que tu aurais pu, ici même, en faisant le bien comme beaucoup, être digne des promesses. Mais si tu n'as progressé dans rien de tout cela, mais régressé ou si c'est le contraire qui s'est produit, évalue toi-même le gain ou le préjudice. Votre cas a ressemblé, me semble-t-il, à l'exemple où deux proches parents sont brouillés et se font la guerre. Et si un soldat a déserté son camp en période de trouble pour aller chez les étrangers, la paix rétablie, il est blâmé par tous comme traître à ses maîtres. Il en sera de même de vous et de ceux qui sont comme vous lorsqu'il y aura l'unité, si Dieu veut ! Autre exemple : les jours de la Quarantaine, si quelqu'un rompt le jeûne avec des nourritures interdites avant la fin de Pâques, il est jugé comme transgresseur de la loi. Mais après la Résurrection du Seigneur, lorsque tous les fidèles du Christ rompent le jeûne, il n'est pas condamné mais loué, quoique les nourritures soient les mêmes. De même, si l'homme n'avait pas consommé le fruit de la connaissance de l'arbre avant l'heure permise par Dieu, il ne serait pas mort mais serait devenu immortel par nature mais le même fruit qui aurait été bon, mangé avec la volonté de Dieu, sans sa permission, fut néfaste pour ceux qui le consommèrent.

---

<sup>1</sup> Col 1,24.

Quant à la lettre de quelqu'un d'ici à ton ami Samuel de Samosate dont il t'a parlé en t'écrivant et le reste, la lettre et le rédacteur nous étaient inconnus jusqu'à ce que nous ayons lu la tienne. Nous n'avons pas été surpris en l'apprenant. En effet, le rédacteur et son correspondant étant dans le même esprit et nourris ensemble, ils avaient l'habitude de se dire des paroles semblables. Mais vous, vous n'avez pas bien fait de porter plainte devant le tribunal du roi pour cette intrigue puérile, car les gens sensés et les parfaits verront l'absurdité de ces écrits et par là, jugeront que les paroles et les affaires qui nous concernent sont des mensonges.